

## Coffret de secours BTP 10 à 20 personnes

Référence : G3380018



### DESCRIPTION :

Coffret de premiers soins d'urgence très complet, préconisé sur les chantiers.

Coffret très robuste, **indéformable, incassable et inaltérable.**

### INFORMATION PRODUIT

Coffret de premiers soins d'urgence très complet, préconisé sur les chantiers.

Coffret très robuste, **indéformable, incassable et inaltérable.**

#### Étanche à la poussière

Séparateurs et volets intérieurs pour un rangement facile

Convient parfaitement pour des équipes jusqu'à 20 personnes

#### Livré avec support mural

#### Caractéristiques :

- **Dimensions** : 33 x 23 x 13cm
- **Poids** : 1,8kg

#### Contenu :

- 1 coussin hémostatique
- 1 couverture de survie
- 1 écran facial de bouche à bouche



#### Par Courrier

408 rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



#### Par Téléphone

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



#### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



#### Par Internet

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com

- 1 écharpe triangulaire
- 30 pansements adhésifs assortis
- 20 compresses stériles 7,5 x 7,5cm
- 3 bandes extensibles 3m x 7cm
- 3 bandes extensibles 3m x 10cm
- 1 bande de crêpe 4m x 10cm
- 1 rouleau de sparadrap 5m x 2cm
- 1 vaporisateur de 50ml de chlorhexidine
- 10 unidoses pour lavage oculaires
- 12 compresses anti-coups au calendula
- 1 paire de ciseaux lister
- 1 pince à échardes
- 1 boîte de 12 épingles de sûreté
- 5 paires de gants vinyle
- 2 sacs plastique avec zip
- 1 doigtier cuir
- 1 guide de premiers secours en 6 langues



### Ce que dit la loi sur les trousse de secours

Le code du travail indique que les lieux de travail doivent être équipés d'un **matériel de premiers secours** facilement accessible dont le contenu doit vous permettre d'effectuer les premiers soins.

**L'Article R. 4224-14** du Code du Travail prévoit :

"Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible"

**Article R. 4224-23 :**

"Ce matériel doit faire l'objet d'une signalisation"

De plus, c'est au médecin du travail de fixer le contenu de la trousse de secours d'entreprise et les modalités d'utilisation des produits.

**L'article R 232/1/6 du Code du Travail** oblige les lieux de travail à être équipés d'un matériel de secours adapté à la nature des risques et facilement accessible. Tous les chantiers de BTP et les ateliers, les équipes d'artisans ou les véhicules utilitaires doivent donc obligatoirement disposer de ce matériel.



#### Par Courrier

408 rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



#### Par Téléphone

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



#### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



#### Par Internet

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com